



Conseil Municipal

Séance du 03 Novembre 2015

L'an deux mil quinze, le trois novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement en la Maison Commune sous la Présidence de M. MALARDEAU, Maire.

Étaient présents : M. MALARDEAU - M JOUVE - Mme BERTHIER - M GAZEL - Mme KELLER - M BOURGY - Mme BAILHACHE - M PILLIAS - M. BOURDIN - M FOURNY - M MATHIEU – M POUJOL de MOLLIENS

Étaient absents excusés : Mmes POIRION - M. PIGNANT

Était absente : Mme ALEGRE

Nombre de Conseillers : 15 - Nombre de présents : 12 – nombre de procurations : 0 – nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : Mme BERTHIER

Date de convocation : 23/10/2015

Ordre du jour

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 30 juin 2015

Après lecture, le compte rendu de la séance du septembre 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

2 – Contrat de Prévoyance Collective Maintien de Salaire

Depuis plusieurs années, la MNT (Mutuelle de la Fonction Publique Territoriale) constate une dégradation continue du risque couverture des arrêts de travail pour raisons médicales.

Dans ce contexte, une augmentation du taux de cotisation du contrat est nécessaire au 1er janvier 2016.

Un avenant de modification du taux de cotisation doit être signé par Monsieur Le Maire pour validation.

Taux actuel	1.29 %
Taux au 01/01/2016	1.48 %

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant au contrat MNT dans le cadre du Contrat de Prévoyance Collective Maintien de Salaire afin de prendre en compte la modification du taux de cotisation porté de 1.29 % à 1.48%.

3– Recensement de la population 2016 :

Le recensement de la population aura lieu du 21/01 au 20/02/2016.

Monsieur Pujol de Molliens a été nommé coordonnateur pour conduire cette opération.

Les agents recenseurs retenus sont Madame Coléou et Monsieur Keller.

La nomination des 2 agents recenseurs se fera par arrêté municipal.

Une rencontre entre le Superviseur et le Coordonateur est fixée le 02 décembre 2016.

Une formation de deux 1/2 journées est prévue en janvier 2016 pour les agents recenseurs.

Madame Bailhache prend part à la séance à 20h55

4-Compétence Assainissement Collectif :

Dans le cadre de la prise de compétence de l'assainissement collectif par le SIAEP, le comité syndical a approuvé la modification des statuts lors de la séance du 30 septembre 2015.

Comme suite à cette décision, ce projet de modification statutaire doit être soumis au Conseil Municipal.

Vu la loi n° 2015-991 en date du 07 août 2015 dit Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et plus particulièrement les dispositions relatives aux Syndicats Intercommunaux compétents en matière d'eau ou d'assainissement;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L.5212-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2014.05.001 du Comité Syndical du 22 mai 2014 approuvant les statuts du SIAEP de la Région d'Ablis ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SIAEP n° 2015.09.001 en date du 30/09/2015 approuvant le projet de modification des statuts du Syndicat ;

Vu le projet de modification des statuts du SIAEP de la Région d'Ablis portant extension des compétences du syndicat, annexé à la délibération du Comité Syndical susvisée ;

Considérant l'intérêt pour les communes membres que le SIAEP exerce la compétence Assainissement collectif "collecte et traitement des eaux usées (réseaux unitaires et séparatifs d'eaux usées, stations d'épuration) " dans le cadre d'une régie directe intercommunale ;

Considérant que cette modification statutaire ne remet pas en cause l'adhésion de la commune au SIAEP pour la carte "production, transport et distribution de l'eau potable " ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- Approuve la modification des statuts du SIAEP de la Région d'Ablis, conformément au projet susvisé

5- Assises de la Ruralité :

Le Conseil Départemental a décidé d'organiser une vaste consultation auprès des habitants des territoires ruraux dont notre commune fait partie.

Ces espaces côtoient un tissu urbain puissant tel que : ville nouvelle - vallée de la Seine.

L'objectif de cette consultation est double :

- Mieux cerner les réalités, besoins et enjeux ruraux.
- Permettre d'élaborer la politique du Département en faveur de ces territoires pour les années à venir .

Pendant la phase de consultation (novembre-décembre) la participation de chacun est essentielle.

Réunions publiques les :

6 novembre à l'hippodrome de Rambouillet.

12 novembre au Centre polyvalent d'Yvette de Levis-Saint-Nom,

20 novembre à la Salle des fêtes de Houdan,

26 novembre au Foyer rural de Jouars-Pontchartrain,

3 décembre au Centre Louis-Jouvet de Bonnières-sur-Seine.

6 -Schéma Départemental de Coopération Intercommunal :

La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a été publiée au Journal Officiel du 08 août dernier.

Le renforcement des intercommunalités constitue l'une de ses dispositions principales.

Monsieur Le Préfet des Yvelines a élaboré un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Ce projet a été présenté le 12 octobre dernier aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Le Conseil Municipal, dans un délai de 2 mois, doit émettre un avis sur ce projet.

Le projet de SDCI, accompagné des avis, sera transmis à la CDCI qui se prononcera à son tour sur le projet dans un délai de 3 mois.

Une réunion de travail du Conseil Municipal est prévue le 03 décembre 2015

7- Communauté de Communes CAPY : :

Rapport d'activités

a) Evolution de l'organisation territoriale

- Décision de la commune d'Ablis

Par délibération du 09 octobre 2015, le Conseil Municipal a demandé d'une part la dissolution de la CAPY et d'autre part l'adhésion de la commune à la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires.

b) Analyse financière

- Des documents d'analyse sont fournis par la CAPY aux communes, portant sur les compétences exercées.

- D'autres informations sont attendues de la Préfecture et de Rambouillet Territoires.

- L'ensemble de ces informations doit être une aide à la décision portant sur l'avis du projet SDCI

Une réunion de travail du Conseil Municipal est prévue le 03 décembre 2015.

8- Syndicats Intercommunaux :

Le SICTOM a adopté un nouveau règlement intérieur (sans concertation générale).

A l'occasion de la Semaine européenne de la réduction des déchets, le SITREVA ouvre au public les portes de son centre de tri des emballages, à Rambouillet; le samedi 28 novembre de 8h à 15h.

9- Questions diverses :

- Pour la cérémonie du 11 novembre, départ de la Mairie à 9h45.

- Une pétition concernant les gens du voyage a été adressée par Monsieur et Madame Despois à Monsieur Le Préfet, à Monsieur Le Président du Sénat et à Monsieur Le Président de la Communauté de Communes CAPY.

- Les élections régionales sont prévues les 06 et 13 décembre 2015.

- La cérémonie des vœux de Monsieur Le Maire aura lieu le 09 janvier 2016 à 18h00.

- L'exposition peinture a lieu les 7 et 8 novembre 2015.

- La soirée Beaujolais est fixée au 21 novembre 2015.

- L'Anniversaire des 20 ans de la bibliothèque de Prunay-en-Yvelines se déroulera le 28 novembre 2015.

- Le repas du CCAS aura lieu le 05 décembre 2015.

- Route d'Ecurie : La déformation de la chaussée rend la circulation dangereuse.

Fin de séance 22h30

Le Maire J.P. MALARDEAU	le 1 ^{er} Adjoint B. JOUVE	le 2 ^{ème} Adjoint L. BERTHIER
le 3 ^{ème} Adjoint P. GAZEL	le 4 ^{ème} Adjoint G. PIGNANT	Conseillère Municipale C. KELLER
Conseiller Municipal M. BOURGY	Conseillère Municipale C. BAILHACHE	Conseiller Municipal D. PILLIAS
Conseiller Municipal F. BOURDIN	Conseillère Municipale C. POIRION	Conseiller Municipal R. MATHIEU
Conseiller Municipal A. FOURNY	Conseillère Municipale A. ALEGRE	Conseiller Municipal B. POUJOL DE MOLLIENS